

II) ECRET N° 85/467 DU 8/04/85
portant nomination et affectation des Magis-
trats.-

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 76/84 du 7/12/84 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

VISAS :

Vu la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature ;

Vu la Loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de
la Justice en République Populaire du Congo ;

Vu les décrets n°s 83/374 - 83/379 - 83/368 - 83/376 -
83/375 - 83/377 du 31 Mai 1983 créant respectivement les Tribunaux
Populaires des districts de SIBITI, OUESSO, LOUVAKOU, OWANDO, MADIN-
GOU et de IMPFONDO ;

D.G.B.

Vu les décrets n°s 83/372 - 83/373 et 83/378 du 31 Mai 1983
créant respectivement les Tribunaux Populaires des Arrondissements
de POTO-POTO, BACONGO et M'VOUMVOU ;

Vu le Décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
Loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

Vu le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de ré-
munérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 por-
tant application de la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de
la Magistrature ;

D.C.F.

Vu l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exerci-
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le Décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

Vu le Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le Décret 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des
intérims des membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19 Octobre 1984 au décret
84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des membres du Gouverne-
ment ;

Vu le Décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et
réorganisation du Ministère de la Justice ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Les Magistrats dont les noms suivent, reçoivent les nominations ci-après :

TRIBUNAL POPULAIRE D'ARRONDISSEMENT DE BACONGO :

- Président : N'TOUADI-PACKA Benoît, précédemment Président du Tribunal Populaire de District de Ouesso, en remplacement de PANGHOUD Jean-Christophe appelé à d'autres fonctions ;

- Juges du Siège en complément d'effectif :

* MOUYABI Paul Blaise
* BABELA Christophe

- Procureur de la République : ESSAMI N'GATSE, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal Populaire d'Arrondissement de Poto-Poto, en remplacement de MABELE GAMBOUMA appelé à d'autres fonctions ;

Substitut du Procureur de la République : KITOKO N'GOMA Emmanuel, précédemment Juge du Siège de ce tribunal, en remplacement de APESSE Charles Emile appelé à d'autres fonctions ;

TRIBUNAL POPULAIRE D'ARRONDISSEMENT DE POTO-POTO :

- Substitut du Procureur de la République en complément d'effectif : ALINGUI N'GASSAKI.

TRIBUNAL POPULAIRE D'ARRONDISSEMENT DE M'VOUMVOU :

- Juge du Siège : M'PIMI-M'BANGA Albert ;

- Substitut du Procureur de la République : MILONGO Jacques, précédemment Juge du Siège au Tribunal Populaire de District de Ouesso, en remplacement de ENTCHHA-EDIA Gabriel appelé à d'autres fonctions.

TRIBUNAL POPULAIRE DE DISTRICT DE LOUVAKOU :

- Procureur de la République : N'ZOLA Patrice, précédemment Juge du Siège au Tribunal Populaire d'Arrondissement de M'VOUMVOU, en remplacement de N'GOKA Lambert appelé à d'autres fonctions ;

- Substitut du Procureur de la République : MIETTE Edouard.

TRIBUNAL POPULAIRE DE DISTRICT D'CWANDO :

- Procureur de la République : ANDZILANDO Emile, précédemment Juge du Siège au Tribunal Populaire de District de Madingou, en remplacement de GATABANTOU Samuel appelé à d'autres fonctions.

- Président : YOUKOU Hilaire, précédemment Juge d'Instruction près le Tribunal Populaire de District de Louvakou, en remplacement de MISSAMOU Joseph appelé à d'autres fonctions.

TRIBUNAL POPULAIRE DE DISTRICT DE OUESSO :

- Président : MAHCUNGOU N'GOUAKOU, précédemment Juge d'Instruction près le Tribunal Populaire de District d'Impfondo en remplacement de N'TOUADI-PACKA Benoît appelé à d'autres fonctions ;

- Juge du Siègre : YOBO Dieudonné

TRIBUNAL POPULAIRE DE DISTRICT DE MADINGOU :

- Juge du Siègre en complément d'effectif : BIKOUMOU Jean-Claude.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 3 Avril 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,



Ange Edouard POUNGUI.-

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE
DE LA JUSTICE,



Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

LE MINISTRE DES FINANCES,



ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- P.R.	2
- P.M.	2
- M.J.	10
- SGJ	3
- CS	14
- TOUS TRIBUNAUX	23
- D.G.B.	2
- D.C.F.	2
- B.C.	10
- INTERESSES	14
- DOSSIERS	14

